

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre** le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2024*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 23*

**Présents** : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Lucile VALADAS, David PENOT, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurent JARRY, Alain AUTHIER,

### **Excusés par procuration :**

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 16 septembre 2024

Danielle TODESCO donne procuration à Marie-Noël BERGER en date du 10 septembre 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Clément RAVAUD en date du 23 septembre 2024

Martine LERICHE donne procuration à Lucile VALADAS en date du 23 septembre 2024

Valérie MILLON donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 23 septembre 2024

Anca VORONIN donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 23 septembre 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 25 septembre 2024

Laurence PIPERS donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 25 septembre 2024

Jean-Pierre GAUGIRAN donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 25 septembre 2024

### **Absente :**

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance Marie-Pierre ROBERT

**Objet** : Présentation du rapport annuel des services publics locaux - gestion des déchets ménagers et assimilés – eau – assainissement

### **Délibération 2024 - 105**

Par courrier en date du 20 juillet 2024, Limoges Métropole Communauté Urbaine a transmis aux différentes communes adhérant à l'E.P.C.I. les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics suivants au titre de l'année 2023 :

- prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, gestion de l'eau, gestion de l'assainissement collectif et non collectif ;

ainsi qu'un lien vers les versions numériques des rapports produits par les délégataires de service public suivants :

- transports urbains (STCLM), parcs en ouvrages (sociétés INDIGO et EFFIA Limoges), réseaux de chaleur urbains (sociétés RCHVL, SDCL et SDCLB), concession de distribution publique d'électricité (ENEDIS) et de gaz (GRDF).

Les articles L.2224-5, L.1411-13 et L.1411-14 du CGCT spécifient que ces rapports doivent être mis à disposition du public. Ils sont à ce titre consultables au Centre Technique Municipal.

Les rapports annuels relatifs au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, au prix et à la qualité du service public de l'eau ainsi qu'au prix et à la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif doivent être présentés aux conseils municipaux des communes membres de l'EPCI, conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du CGCT.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à examiner les trois rapports annuels susmentionnés, consultables au Centre Technique Municipal ou téléchargeables au moyen des liens suivants :

- <https://www.limoges-metropole.fr/informations-transversales/publications/rapport-annuel-2023-sur-le-prix-et-la-qualite-du-service-public-dassainissement-4242>
- <https://www.limoges-metropole.fr/informations-transversales/publications/rapport-annuel-eau-4240>
- <https://www.limoges-metropole.fr/informations-transversales/publications/rapport-annuel-du-service-public-2023-prevention-et-gestion-des-dechets-et-menagers-et-assimiles-4130>

Une synthèse desdits RPQS a été adressée aux Conseillers municipaux.

## DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'obligation résultant de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de présenter les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics, qui ont fait l'objet d'un transfert de compétences.

À ce titre, il présente les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics suivants, au titre de l'année 2023 :

1. Gestion de l'assainissement collectif et non collectif ;
2. Gestion de l'eau potable ;
3. Gestion des déchets ménagers et assimilés.

**VU** l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la communication des rapports annuels relatifs au prix et à la qualité pour l'année 2023,
  - des services publics d'assainissements collectif et non collectif
  - des services publics de l'eau potable,
  - des services publics de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 26 septembre 2024



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **1 OCT. 2024**

Publié ou notifié

**2 OCT. 2024**

*PANAZOL - MAIRIE*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DELIB105**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **26/09/2024**

Objet : **Présentation du rapport annuel des services publics locaux - gestion des déchets ménagers et assimilés - eau - assainissement**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Domaines de compétences par themes - Environnement**

Date de télétransmission : **01/10/2024** Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**

Acte : **DELIB105\_présentation du rapport annuel des services publics locaux.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20240926-DELIB105-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **01/10/2024**